EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX

Délibération n° DE_2024_034 du samedi 14 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le quatorze décembre deux mille vingt-quatre à 10 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de COURTIAL Anne.

Présents : COURTIAL Anne, COT Mélanie, GABRIEL Didier, SELETTI Marie Dominique, BROS FACER Virginie

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : BROS FACER Virginie

Date de convocation : 10/12/2024 Date d'affichage : 10/12/2024

****

Modification des modalités de location de la salle communale

****

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal d'un manquement dans la convention de location de la salle communale.
Il n'est pas prévu la possibilité de louer la salle à des habitants d'une autre commune ainsi qu'à des professionnels et association d'une autre commune.
Par ailleurs une réactualisation des tarifs serait nécessaire.

Madame la Maire propose les modifications suivantes :

- Revalorisation des tarifs et ajout :

Habitants hors Castex, professionnels de la commune ou associations proposant une activité qualifiée d'intérêt communal :
Location de la salle (tarif à la journée) :
Tarif hiver : Octobre à mars : **20€ -> passage à 30€**
Tarif été : Avril à septembre : **10€ -> passage à 15€**
Location de la cuisine pour 1 jour d'utilisation (une journée commencée est une journée due) : 20€

- Ajout à la convention de location :

« Professionnels hors commune de Castex, association à but lucrative ou non qualifiée d'intérêt communal :
Location de la salle (tarif à la journée) :
Tarif hiver : Octobre à mars : 40€
Tarif été : Avril à septembre : 20€
comme hiver : 20€

Date de transmission de l'acte: 19/12/2024
Date de reception de l'AR: 19/12/2024
009-210900841-DE_2024_034-DE
A G E D I

Location à l'heure de la salle :
Les tarifs indiqués correspondent à une utilisation pour une heure. Un tarif « usage ponctuel » et un tarif « usage annuel » est possible.
1h tarif hiver : Octobre à mars : 6€ ;
1h tarif été : Avril à septembre : 3€ ;
Tarif à l'année pour une heure par semaine : 150€
Location de la cuisine pour 1 jour d'utilisation (une journée commencée est une journée due) : 20€ »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
• décide de revaloriser les tarifs et d'ajouter :
Habitants hors Castex, professionnels de la commune ou associations proposant une activité qualifiée d'intérêt communal :
Location de la salle (tarif à la journée) :
Tarif hiver : Octobre à mars : **20€ -> passage à 30€**
Tarif été : Avril à septembre : **10€ -> passage à 15€**
Location de la cuisine pour 1 jour d'utilisation (une journée commencée est une journée due) : 20€
- décide d'ajouter à la convention de location :
« Professionnels hors commune de Castex, association à but lucrative ou non qualifiée d'intérêt communal :
Location de la salle (tarif à la journée) :
Tarif hiver : Octobre à mars : 40€
Tarif été : Avril à septembre : 20€
Location de la cuisine, tarif été comme hiver : 20€
Location à l'heure de la salle :
Les tarifs indiqués correspondent à une utilisation pour une heure. Un tarif « usage ponctuel » et un tarif « usage annuel » est possible.
1h tarif hiver : Octobre à mars : 6€ ;
1h tarif été : Avril à septembre : 3€ ;
Tarif à l'année pour une heure par semaine : 150€
Location de la cuisine pour 1 jour d'utilisation (une journée commencée est une journée due) : 20€ »
- autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Castex, le 14/12/2024

La secrétaire de séance,
BROS FACER Virginie

Madame La Maire
Anne COURTIAL

MAIRIE DE CASTEX
09350 (Ariège)

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 19 DEC. 2024
Après dépôt en sous-préfecture le 19 DEC. 2024
Après publication ou notification le 19 DEC. 2024

Date de transmission de l'acte: 19/12/2024
Date de reception de l'AR: 19/12/2024
009-210900841-DE_2024_034-DE
A G E D I